

*Autre député présent:* Leonard Gustafson.

*Aussi présents:* Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young et Grant Purves, attachés de recherche. Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Barbara Kagedan, consultante. Du personnel du Comité: Michael Clegg, avocat. Du Sénat: Tonu Onu, cogreffier suppléant, et Marie-Louise Paradis, cogreffière.

Conformément à son mandat, le Comité examine l'objet du projet de loi C-43, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 décembre 1991, fascicule n° 1*).

Le Comité discute de ses travaux à venir.

À 9 h 50, le Comité examine son projet de rapport.

À 11 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des présidents.

LE MARDI 2 JUIN 1992

(24)

Le Comité mixte spécial relatif aux conflits d'intérêts se réunit à huis clos à 15 h 41, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de l'hon. sénateur Richard J. Stanbury et de Don Blenkarn (*coprésidents*).

*Membres du Comité présents:*

*Représentant le Sénat:* les hon. sénateurs Normand Grimard, James F. Kelleher, Donald H. Oliver et Richard J. Stanbury.

*Représentant la Chambre des communes:* Bud Bird, David Bjornson, Don Blenkarn, Don Boudria, Michel Champagne, Clément Couture, Robert Layton, John Nunziata, Marcel Prud'homme, John Rodriguez.

*Aussi présents:* Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young et Grant Purves, attachés de recherche. Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Barbara Kagedan, consultante. Du personnel du Comité: Michael Clegg, avocat. Du Sénat: Marie-Louise Paradis, cogreffière.

Conformément à son mandat, le Comité examine l'objet du projet de loi C-43, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 12 décembre 1991, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport.

À 17 h 47, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des présidents.